

# CHRONIQUE DE PRÉVENTION INCENDIE



Régie intermunicipale de  
Protection contre l'incendie de Valcourt  
541 Avenue du Parc, Valcourt, Qc  
(450) 532-1903  
prevention@cooptel.qc.ca



Par : Claude Lemire Tpi.

## **Pas toujours facile de vous trouver !**

En cas d'urgence, chaque seconde compte, c'est pourquoi votre service de protection contre les incendies tient à vous rappeler que votre numéro civique doit, en tout temps, être visible. Votre municipalité a des directives concernant l'affichage de votre numéro mais pour vos pompiers, un numéro civique visible veut dire :

- de couleur contrastante avec le matériau sur lequel il est installé;
- sur le bâtiment et non sur le poteau de la galerie;
- à gauche, à droite ou au-dessus de la porte avant de votre résidence;
- comme il doit être visible en tout temps, installez-le de préférence sous le luminaire extérieur.
- Affiché au bord du chemin ou de la rue si, vous ne pouvez vous-même le lire de cet endroit;
- que la végétation ou l'abri d'auto n'obstrue pas.

Dans le cas où il est difficile de correspondre à ces critères, n'hésitez pas à l'apposer près de la rue ou du chemin.

## **Du propane dans une maison !!!**

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'avoir du propane dans une maison, un garage, une remise, ou tous autres bâtiments. La bouteille de propane de votre véhicule récréatif ou de votre BBQ est conçue pour être à l'extérieur même en hiver.

## **Ramonage de votre cheminée**

Nous ne vous le rappellerons jamais assez, si un appareil à combustion est branché à votre cheminée, vous devez ramoner ou faire ramoner cette dernière à chaque année. Comme écrit dans une chronique précédente, ce n'est pas juste une question d'accumulation de créosote. Vous ou votre ramoneur pourriez y découvrir un bris majeur ou le nid d'un petit animal. Finalement, n'oubliez pas qu'appareil à combustion rime avec détection. Il est indispensable d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel à l'étage de l'appareil afin de vous avertir de toute accumulation de monoxyde de carbone dans votre résidence.

**N'oubliez pas que le 4 novembre on remplace les piles de nos avertisseurs et on vérifie le bon fonctionnement de ceux-ci.**

**N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question.**